



DÉCISION DU MAIRE

Prise dans le cadre de l'article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales

N° DE/2024-034

OBJET : LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP) LA COURTE ECHELLE - ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC M. BENJAMIN ROUSSON, PSYCHOLOGUE.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept du mois de juillet,

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY,

Vu la délibération n°D2020-037 du 15 juin 2020 accordant au Maire certaines des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°D2024-029 du 10 avril 2024 portant approbation du Budget Principal 2024 ;

Considérant que Monsieur Benjamin ROUSSON, psychologue, s'engage à fournir une prestation en participant, en tant que psychologue, à l'analyse des pratiques professionnelles pour les encadrants du LAEP La Courte Echelle de Torcy. Il sera notamment amené à animer des échanges avec les participants ;

Vu la convention de partenariat ci-annexée ;

Vu le devis présenté par l'intéressé ;

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER l'analyse des pratiques professionnelles pour les encadrants du LAEP La Courte Echelle de Torcy, par un psychologue.

ARTICLE 2 : DE VALIDER à ce titre la convention de partenariat avec Monsieur Benjamin ROUSSON, psychologue de septembre 2024 à juin 2025, avec les modalités d'intervention suivantes :


Analyse des pratiques professionnelles	Tarifs
5 séances d'une durée totale de 8 heures	110€ l'heure x 8 heures = 880,00€
Frais de déplacement	30,00€ x 5 séances = 150,00€
TOTAL	1 030,00 €

ARTICLE 3 : DE SIGNER ladite convention et d'engager toutes les démarches nécessaires en rapport.

ARTICLE 4 : La présente décision est inscrite au registre des délibérations de la commune.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le19 JUL. 2024.....
et publié, affiché ou
notifié le ...19 JUL. 2024.....
Le Maire,

Pour extrait conforme,
Le Maire,


M. Philippe PIGEAU.





CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre, d'une part :

RAISON SOCIALE : MAIRIE de TORCY
NUMERO DE SIRET : 21710540200010
Adresse : 4 Place de la République – 71210 TORCY
Téléphone : 03.85.77.05.05
Représentée par Monsieur Philippe PIGEAU, en qualité de Maire,
Dénommé L'Organisateur,

Et, d'autre part,

RAISON SOCIALE : M. Benjamin ROUSSON, psychologue
NUMERO DE SIRET: 837 715 374 00042
NUMERO Adeli : 71 93 0473 5
Adresse : 22 Rue Félix Martin
71200 LE CREUSOT
Téléphone : 07.77.88.46.26
Mail : Roussonbenjamin@gmail.com

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

Dans le cadre du LAEP « La Courte Echelle », porté par la MAIRIE de TORCY, Monsieur Benjamin ROUSSON s'engage à fournir une prestation en participant, en tant que psychologue, à l'Analyse des Pratiques Professionnelles pour les personnels animant la « Courte Echelle ».

Article 2 - Missions

Monsieur Benjamin ROUSSON interviendra au sein du groupe de professionnelles. Il sera amené à animer des échanges avec les participants.

Article 3 - Modalité d'organisation

Monsieur Benjamin ROUSSON interviendra selon les modalités ci-dessous :

Lieu des ateliers :

Centre de Loisirs – La Courte Echelle de TORCY

Planning des interventions :

Cinq interventions sont prévues, 4 de 01h30 et 1 de 02h00 des lundis en après-midi au sein du groupe, soit 08h00 de septembre 2024 à juin 2025 pour un montant de 110 € la séance de 01h00 ainsi que les frais de déplacement de 30€/séance.

